

Longueur parcours
► 2^{ème} catégorie : 3,0 Km



Domaine privé / Non réciprocaire

**AAPPMA «La Truite»
de BUCILLY**
Actualisation : Saison 2025

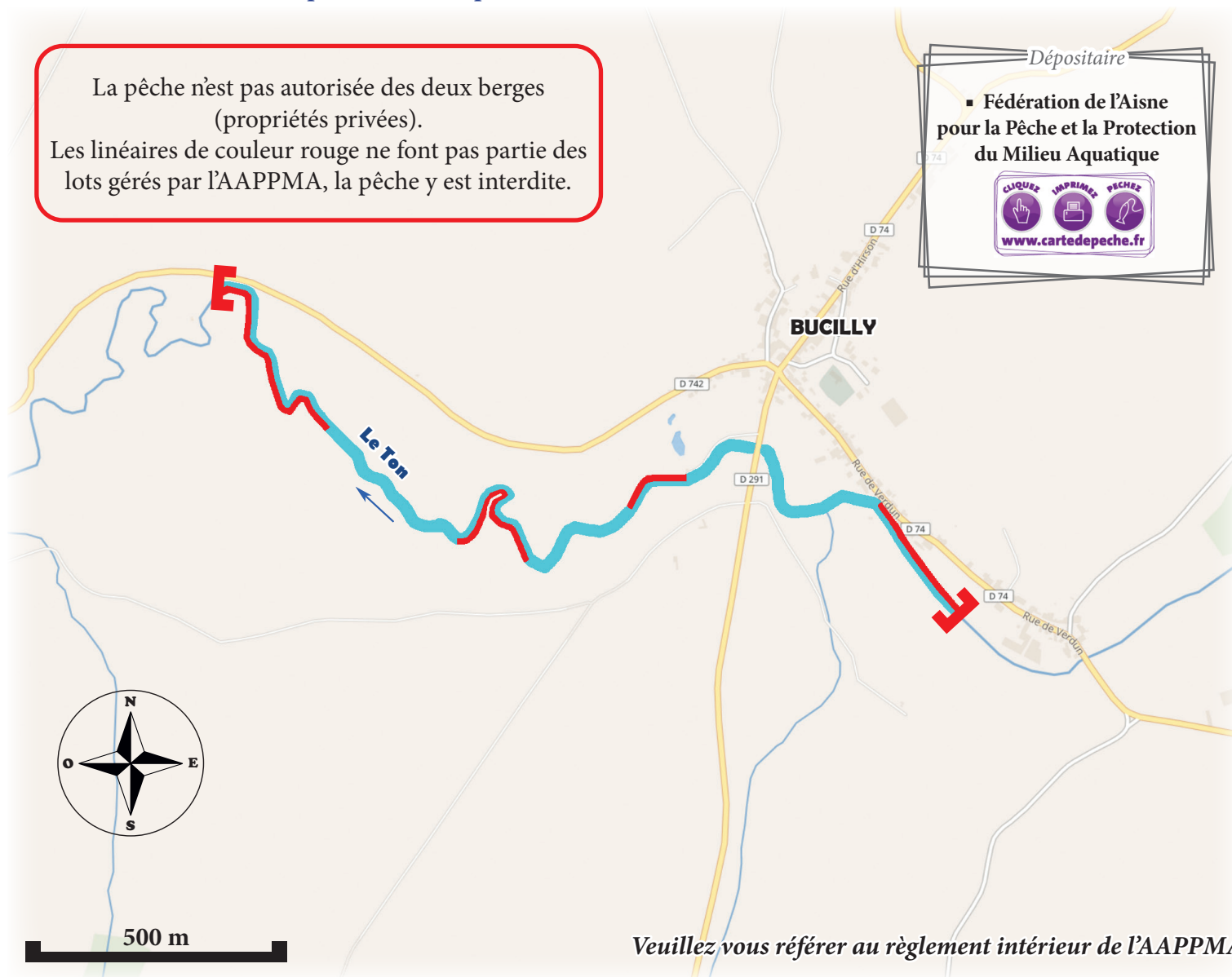
Légende cartographie

-  Cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole
-  Linéaire réservé (pêche interdite)
-  Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA
-  Limite amont/aval des lots de pêche



Flash-Code
Cartographie interactive
des parcours de pêche

La pêche n'est pas autorisée des deux berges
(propriétés privées).
Les linéaires de couleur rouge ne font pas partie des
lots gérés par l'AAPPMA, la pêche y est interdite.



■ Fédération de l'Aisne
pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique



En cas de pollution ou de travaux
entraînant un impact
sur les milieux aquatiques,
prévenez le plus rapidement possible :
- l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
- la Gendarmerie au 17,
- la Fédération au 03.23.23.13.16.